



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal n° VIII

Séance du 10 décembre 2012

Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.30

* * *

Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres excusés : Mme Magali Demierre, MM. Bernard Charrotton, Antonio Gatto, Miguel Lopes et David Reber

Absent : Alain Pellet

43 membres sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 octobre 2012 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

Mme Gay-Crosier, Municipale, désire apporter les modifications suivantes :

- Page 1 : point d) 6^{ème} ligne : M. Raphaël Chapuis est né en 1986 et non en 2006,

- Page 5 : point 4., 3^{ème} paragraphe commençant par « M. Antonio Gatto... » :

Remplacer « l'excédent sera redistribué ... » par « l'excédent sera crédité aux habitants par le biais de la taxe forfaitaire de l'année suivante ».

Remplacer « Elle ajoute encore que la rétrocession aura lieu au mois de mars. » par « Elle ajoute encore que la Commune touchera la première rétrocession de la taxe au sac de la part de Valorsa seulement en mars 2013. »

M. Christoph Loetscher, souhaite apporter des rectifications concernant les membres de certaines Commissions au point n° 8. de l'ordre du jour, sous la rubrique « Propositions individuelles ».

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité avec les modifications mentionnées ci-dessus.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, M. Thierry Burnat, lit la lettre de démission au 31 décembre 2012 de M. Pascal Affolter qui, pour des raisons professionnelles ne peut malheureusement plus assumer son poste de Conseiller communal.

Celui-ci prend la parole pour remercier toutes les personnes présentes pour leur bonne collaboration durant ces années passées au Conseil communal de Penthalaz et il encourage les Conseillères et Conseillers restant pour la suite de leur mandat.

Le Président, Thierry Burnat, tient à préciser que la Commune de Penthalaz n'a jamais reçu de courrier de la part de la Commune de Payerne, au contraire de ce qui avait annoncé dans la presse.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

Patinoire :

La patinoire a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2012. Quelques bénévoles sont encore nécessaires pour des samedis et/ou des dimanches.

Nom de la gare :

La Commune de Cossonay a pris un avocat pour confirmer ses déterminations et a également demandé un délai supplémentaire au 21 décembre 2012.

Gains immobiliers :

Lors de la séance de préparation des groupes, plusieurs Conseillers sont revenus sur le gain immobilier exceptionnel de CHF 2'500'000.-- et surtout sur le fait de ne pas encaisser réellement ce montant. Voici un extrait d'une lettre que la Municipalité a adressée à M. Fabrice Waeber, directeur de l'ASFICO :

« Notre commune a encaissé cette année un montant d'environ CHF 2'500'000.— pour des gains immobiliers concernant l'impôt 2008.

Nous avons pris acte que cette somme sera prise en compte dans le rendement des impôts de cette année et servira de base au calcul de la péréquation provisoire de l'exercice 2014.

Toutefois pour cette année, elle fera partie du correctif que nous allons recevoir, en application de l'art. 13 de la LPIC dans les six premiers mois de l'année 2013 avec un réajustement de nos comptes ainsi qu'une participation de notre commune de 50 % à la péréquation. Alors que si les démarches de l'ACI avaient abouti plus tôt, nous aurions pu bénéficier « que » d'une participation de 30 %.

Cette différence de 20 % représente pour notre commune une somme d'environ CHF 500'000.--. Si ce montant peut vous paraître négligeable, il n'en va pas de même pour nous où les charges coercitives cantonales sont de plus en plus lourdes. »

Et voici la réponse de M. Waeber :

« Conformément à l'art. 3 de la loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010, les impôts conjoncturels sont pris en compte pour le financement d'une part de la facture sociale. Un prélèvement de 50 % est effectué sur les gains immobiliers mentionnés dans le rendement des impôts qui se basent sur les données fiscales relatives au bouclage des comptes de l'année en question. Ainsi, si le produit de la recette de 2,5 millions au titre de gains immobiliers est comptabilisé dans les comptes 2012, ce montant sera pris en compte dans le cadre de la péréquation 2012 qui aura lieu dans le courant de l'été 2013. »

SDIS :

La construction du local des pompiers avance et la Commission sera invitée en début d'année prochaine pour une visite guidée.

Voici déjà une année que le SDIS Région Venoge a été installé. Le Comité directeur (CODIR) formé de 7 membres des communes concernées (auquel il faut rajouter une secrétaire et un boursier) travaille en étroite collaboration avec l'EM (Etat-Major), représenté par son commandant le Major Thierry Burnat.

Selon les statuts, l'adresse administrative a été établie à l'administration communale de Penthalaz, alors que le siège de l'Association intercommunale est à Cossonay

Le CODIR s'était donné un an pour la mise en pratique opérationnelle du SDIS Région Venoge. Néanmoins, l'ECA a pris les devants et, depuis mi-février 2012, la clé pour les alarmes a été tournée à la CTA (centrale de traitement des alarmes), ce qui signifie que les alarmes sont dès lors traitées en fonction de la nouvelle organisation des DPS et des DAP. Le CODIR n'a pas approuvé cette manière d'être mis devant le fait accompli mais, malheureusement, ne peut rien faire par rapport à cette exigence de l'ECA.

Devant l'ampleur du travail, le CODIR s'est partagé en 3 groupes distincts, soit finances, infrastructure et matériel, Etat-Major.

L'Etat-major est divisé en deux groupes : décisionnel et opérationnel. A ce jour, toutes les places ne sont pas pourvues.

Les objectifs de cette première année ont été atteints. Voici ceux prévus pour l'année 2013 :

- Révision du système de calcul de loyer des locaux
- Règlement interne de l'Association intercommunale
- Finalisation des cahiers de charges
- Consolidation des relations avec l'EM

D'autre part le 10 novembre 2012, Mmes Isabelle Hautier Charrotton, Syndique et Isabelle Gay-Crosier, Municipale, ont assisté à un exercice des pompiers. Elles aimeraient relever qu'en tant que citoyens, nous avons eu l'occasion de nous rendre compte du travail qu'ils effectuent, de leur engagement et de leur motivation. C'est pourquoi, elles leur disent un grand et sincère merci et encouragent chacune et chacun à participer une fois à un exercice des pompiers.

Canton-Communes :

Comme souligné dans la presse, les communes en ont assez et Penthalaz aussi ! Assez des reports de charges qu'elles ne peuvent pas maîtriser ! Assez de ne plus avoir d'autonomie, assez de constater que le fameux « qui commande paie » n'est appliqué que dans un sens ! Elles en ont vraiment ras-le-bol et plus encore, lorsque le Canton, représenté par son Maître des finances, annonce avec fierté que les chiffres sont dans le noir. Mais à quel prix pour les communes ? Petit à petit, la résistance s'organise et 2013 pourrait bien laisser apparaître quelques surprises, quelques rebellions... et Penthalaz sera au rendez-vous !

Quelques jours après avoir écrit ces lignes : coup de théâtre : Le Canton fait un geste pour soulager les finances des communes. Il renonce à 21,6 millions de francs dus au titre de la facture sociale 2011.

Etat des lieux

Il y a trois ans, les communes de la région « Venoge » qui étaient entrées dans le district du Gros-de-Vaud avaient rencontrés « Monsieur fusion » du Canton, M. Laurent Curchod.

Le sujet a été remis à l'ordre du jour au début de la législature 2011-2016.

Après plusieurs rencontres informelles, les six communes de : Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville ont chargé un mandataire (AdCV- U. Perren) d'élaborer un état des lieux et des pistes de réflexion pour l'avenir (mutualisation des ressources).

Buts de l'étude

- 1) Elaborer un inventaire de la situation actuelle pour l'ensemble des 6 communes
- 2) Proposer des pistes en vue d'une collaboration plus intense (mutualisation)
- 3) Présenter un dossier utile à la prise de décisions.

Budget

Fait partie du budget général du groupe de travail et s'élève à CHF 2,50 par habitant.

Communication/décision

Compte tenu du mandat limité à l'état des lieux, la compétence d'attribution demeure pour l'heure municipale.

Cette première étude débouchera sur la présentation d'un rapport vers la fin de l'été 2013.

Par la suite, la Municipalité renseignera le Conseil et décidera de l'éventuelle nécessité de poursuivre le processus de mutualisation.

Elle pourrait alors soumettre à la commission ad'hoc et au Conseil un préavis de démarche de fusion simultanément avec les autres municipalités qui auraient également décidé d'un rapprochement.

A préciser que cette étude cherche à identifier les domaines dans lesquels une collaboration plus étroite pourrait améliorer la productivité et les coûts de l'administration communale au sens large du terme. Toute la gamme des structures juridiques est envisagée (collaboration bilatérale, association intercommunale, fusion, etc.).

La présidence des séances est assurée par le/la Syndic/Syndique du village où elle a lieu.

- M. Eric Joseph demande pour quelle raison la commune de Cossonay a-t-elle pris un avocat, alors que la décision finale est maintenant entre les mains du Conseil Fédéral ?

Comme le précise Mme Isabelle Hautier Charroton, Syndique, Penthaz a déjà sollicité un avocat ultérieurement pour ce sujet et Cossonay a décidé d'en faire de même pour reformuler leur détermination.

- Quelques Conseillers suggèrent d'envoyer une invitation aux Conseillers fédéraux afin qu'ils se rendent compte de la situation géographique de la gare.

C'est chose faite, répond Mme la Syndique.

M. Yves Jauner, Municipal, donne les renseignements ci-après :

Jubilaires :

Ont fêtés leurs 50 ans de mariage

- 07.04.2012 Mme et M. Pauli Eliane et Georges
- 07.09.2012 Mme et M. Erne Sabine et Hermann
- 08.09.2012 Mme et M. Bélaz Jocelyne et Jean-Claude

Mme Denise Thormeyer a fêté son 90^{ème} anniversaire le 2 décembre 2012

Naturalisations :

En 2012, sept demandes de naturalisation ont été obtenues sur les neuf déposées.

ASiCoPe :

Le Comité directeur a mis en place l'horaire continu pour la période scolaire 2012-2013. Cette décision a été prise en partie afin de répondre à la mise en place de la journée continue selon la votation populaire de 2009, ainsi que pour limiter les coûts de transport dus à l'harmonisation des horaires publics.

La mise en place d'une cantine scolaire pour plusieurs centaines d'élèves n'est pas chose simple et certains parents sont mécontents (Quantité et qualité des repas, délai d'inscription et paiements).

L'ASiCoPe va tout mettre en œuvre pour trouver une meilleure solution au niveau inscription et paiement, durant l'année 2013.

De plus, en prévision d'une augmentation d'environ 1'600 à 1'700 habitants pour les treize communes d'ici 2016, l'ASiCoPe a organisé en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet la création d'un nouvel ensemble scolaire comprenant huit classes primaires pouvant accueillir près de 160 élèves ainsi qu'une salle de rythmique, une piscine à affectation scolaire et publique, un réfectoire scolaire, une garderie, une UAPE, une ludothèque et un appartement de conciergerie.

La garderie, l'UAPE et la ludothèque seront financées par la commune de Cossonay.

Une salle de sport doit également être construite. Une piscine pourrait remplacer la salle de sport.

Les communes, représentées par l'ASiCoPe, sont soumises à la LEO et à son règlement, notamment concernant la construction des infrastructures.

34 projets d'architecture ont été remis dans les délais et 5 d'entre eux ont été classés. En automne, une présentation de l'ensemble des projets et du gagnant du concours a été organisée par l'ASiCoPe pour les municipalités des 13 communes ainsi que le CET et les délégués du conseil intercommunal de l'ASiCoPe.

Pour la suite des travaux, un crédit d'étude de construction sera présenté au conseil intercommunal de l'ASiCoPe afin d'élaborer le projet du lauréat du concours.

Informatique :

La salle du Verger a été équipée d'un « Beamer ». Cette installation était prévue dans le budget 2012 pour la salle du Conseil communal au 1^{er} étage du Verger, mais suite à un changement de lieu souhaité par celui-ci, cette installation a pu se faire à la grande salle du Verger. Par conséquent, la prévision selon la planification financière de l'installation d'un « beamer » à la salle du Verger n'aura pas lieu en 2013.

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay) :

Le budget 2012 a été accepté lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2012.

Les charges pour 2013 s'élèvent à CHF 6'007'495.--. La participation des communes membres (22'180 habitants) est de CHF 98.-- par habitant. Toujours en 2013, une nouvelle garderie verra le jour à La Sarraz.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Yvan Rochat, Municipal, communique les informations suivantes :

Vestiaires du FC Venoge :

Malgré les barreaux posés à toutes les fenêtres du bâtiment, ce dernier a été à nouveau visité. Cette fois, la porte d'entrée en métal a été décrochée.

La Municipalité va examiner la possibilité de poser une grille devant la porte d'entrée des vestiaires et éventuellement d'installer des caméras aux vestiaires et à la buvette.

Concours d'architecture – La Vuy :

Un recours avait été déposé suite aux résultats de ce concours.

Ce dernier a été rejeté par la Cour de droit administratif et public.

18 projets ont été déposés dans les délais et ont donné lieu à une exposition qui s'est déroulée durant le mois de novembre 2012.

Un jury, composé de 16 personnes (7 membres professionnels et de 9 non-professionnels), a siégé afin de se déterminer sur le choix du projet en respectant le cahier des charges (exemple : maintenir l'EMS La Venoge actuel et tenir compte des demandes en locaux des maîtres d'œuvre) qui leur était remis au moment de l'inscription.

Au final, c'est le projet n° 17 "Ensemble" du Bureau Translocal Architecture à Berne qui a été retenu.

La Municipalité ne manquera pas de donner des informations quant à l'avancement du projet.

D'ores et déjà, il faut savoir que la Commission des Finances sera sollicitée pour le crédit d'étude et que par la suite une commission « Construction » sera nommée.

M. Rohan Vallat étoffe le sujet en présentant à l'Assemblée, quelques clichés avec un descriptif très détaillé sur ce futur projet.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

Personnel communal :

La Municipalité doit malheureusement constater que la santé de son personnel aussi bien administratif qu'au Service extérieur n'est pas au beau fixe !

Absences planifiées à long terme : MM. Christian Charrotton pendant encore plusieurs mois, et M. Jean-Luc Duperrex qui devra subir une intervention.

Revêtement de sécurité des places de jeu de la Place Centrale et du Chemin du Mont-Blanc :

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux pour couler une résine dans les places de jeux précitées. En effet, en réexaminant le budget 2012, il s'est avéré que ces travaux étaient bel et bien inscrits pour être effectués en 2012. Le devis est donc confirmé et les travaux commenceront dès que possible.

Place de sport :

Un subside de CHF 16'000.— a été versé par le Fonds du Sport Vaudois.

Recours contre la décision du canton concernant la décoration du giratoire de la gare :

Le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 07-2011 relatif à la décoration centrale du giratoire de la gare. Le service des routes indiquant alors qu'une mise à l'enquête n'était pas nécessaire.

Suite à une demande de confirmation avant de débiter les travaux, le voyer a répondu que cette réponse était erronée et a demandé un dossier pour autorisation.

A ce jour, suite au refus de Canton, la Municipalité, par l'intermédiaire d'un avocat, a déposé un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Affaire à suivre.

Directives municipales sur la gestion des déchets :

Dès ce jour, des exemplaires seront distribués aux membres du Conseil et la population sera informée via le « Cancanier ».

Un sac de 17 l. sera offert symboliquement à chaque ménage de Penthalaz avec un tous-ménages.

L'information à la population est primordiale, et la Municipalité organise une soirée d'information publique au sujet de la gestion des déchets le mercredi 30 janvier 2013 au Verger.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souhaite une excellente fin d'année à tous.

Le Président, Thierry Burnat, salue l'arrivée de M. Alain Pellet. L'assemblée compte maintenant 44 membres.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations suivantes :

Concept énergétique :

La Municipalité a décidé de relancer ce projet avec l'appui du Canton et de la Commission « Energie renouvelable ».

Cette commission est convoquée le 29 janvier 2013, à 18h00, en salle de Municipalité.

Patinoire :

La Municipalité a décidé de louer un tracteur pour la patinoire afin de mieux lisser la glace et faire des économies d'électricité. En effet, le tracteur utilisé jusqu'ici n'étant pas articulé, les arrondis de la patinoire n'étaient pas faits correctement.

La Commission de Gestion avait relevé ce point l'année passé.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, présente également ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les membres du Conseil.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que proposé ci-dessus.

1. Préavis municipal n° 21-2012 relatif à l'équipement du territoire communal en moloks.

M. Jean-François Pérusset, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- Mme Corinne Borgeaud prend la parole pour faire remarquer qu'à l'heure où nous parlons beaucoup d'écologie, elle ne trouve personnellement pas très « écolo » le fait de confier l'entretien des sacs de levage, sacs de propreté, nettoyages à une entreprise valaisanne !

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 21-2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter la mise en place de containers semi-enterrés type « molok » aux endroits proposés par la Municipalité pour équiper tout le territoire communal,
2. d'accorder à la Municipalité pour ces travaux un crédit total brut de CHF 200'000.- TTC,
3. de financer la dépense par la trésorerie courante,

4. d'amortir l'investissement sur 10 ans et de le répercuter sur le compte communal 450.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Préavis municipal n° 23-2012 relatif au Règlement sur la protection des arbres.

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Stéphane Zürcher souhaite savoir pour quelle raison la Commission n'a pas été convoquée avant la mise à l'enquête ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que selon la Municipalité cela n'avait pas lieu d'être.

- Pour sa part, M. Piéric Freiburghaus constate que depuis quelques années déjà, il y a une perte paysagère dans notre localité et regrette le manque de plans pour appuyer ce Règlement.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 23-2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter ce nouveau règlement communal sur la protection des arbres tel que présenté
- de fixer sa date d'entrée en fonction sitôt son acceptation par le Département de la Sécurité et de l'environnement.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à une large majorité.

3. Préavis municipal n° 24-2012 relatif au budget 2013.

M. Alain Pellet, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

- M. Pierre-Alain Epars souhaiterait revenir sur le sujet « ASICoPe », plus précisément la page 40, concernant les charges de la commune de Penthalaz. Comment peut-on avoir une augmentation de 16% par rapport à 2012 et 20% par rapport à l'année 2011 pour les transports des élèves du niveau secondaire alors que d'une part le nombre d'élève a diminué et d'autre part les transports entre midi et deux heures ont été supprimés ?

M. Yves Jauner, Municipal, précise bien que ces montants ne font pas partie du budget communal mais bien du budget ASICoPe. Toutefois, il précise que suite à l'harmonisation des horaires, l'ASICoPe a du mettre en place une cantine scolaire. Le premier budget des cars postaux qui assurent les transports scolaires, présentait un coût très important spécialement pour les élèves du niveau secondaire ; et même en supprimant les transports de midi, le budget pour 2013 est toujours de 15% supérieur à celui de l'année précédente.

M. Yves Jauner, Municipal, souligne encore que le prestataire des transports qui est « car postal » a le monopole, mais que le contrat avec cette entreprise n'est pas encore signé du fait qu'il ne correspond pas aux exigences de l'ASICoPe. Il ajoute encore qu'une demande a été faite aux transports de la « SAPIV » pour qu'ils puissent éventuellement se charger des transports scolaires mais que ceux-ci ont répondu négativement.

- M. Fritz Waelti fait remarquer que l'année dernière, lors du vote du Budget 2012, il avait relevé plusieurs points et qu'aujourd'hui il remercie la Municipalité d'avoir agi rapidement suite à cette intervention. De plus, il remercie également Mme Anne-Laure Girard, boursière communale, qui a mis en chantier cet outil indispensable à la bonne gestion financière de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 24-2012, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le budget 2013 de la Bourse communale.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à une large majorité.

4. Préavis municipal n° 25-2012 relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au ch. de l'Ancienne poste par la route de la Gare

M. Christoph Loetscher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 25-2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 23 janvier 2012 et que le plafond d'endettement se situe à 16,4 millions sur 26 millions de francs autorisés.

Décide

- 1) **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** relatifs à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées / eaux claires et à l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Chemin de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare ;
- 2) **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 1'238'100.- TTC** pour ces travaux ;
- 3) **d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de construction bancaire** de CHF 1'238'100.- ;
- 4) **de prélever sur les fonds de réserves :**
 - 9.280.01 le montant de CHF 342'000.- ;
 - 9.280.03 le montant de CHF 127'000.- ;
 - 9.280.06 le montant de CHF 6'200.- ;
- 5) **de financer le solde net de CHF 554'000.- par recours à l'emprunt ;**
- 6) **d'amortir le solde net en 30 ans.**

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 26-2012 relatif à l'avant-projet et aux projets et procédures de demande d'autorisation de la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de la route de la Gare.

M. Christoph Loetscher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

- M. Didier Chapuis s'étonne du fait que le montant total soit prélevé sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique. Pourquoi ce choix ?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, répond qu'après renseignements pris auprès de la boursière communale, il s'agit pour l'instant du montant attribué à l'étude de l'objet traité dans ce préavis, raison pour laquelle, il est pris sur le fonds de réserves d'utilité publique (9.282.06).

Le fonds de réserve pour le service des eaux (9.280.01) sera utilisé pour les futurs travaux et pour le 2^{ème} préavis relatif aux étapes « D » et « E ».

- M. Pierre Zurbrügg demande à la Municipalité comment elle procède pour attribuer ces travaux à des bureaux d'ingénieurs ; fait-elle jouer la concurrence entre différents bureaux ?

Il a également constaté passablement d'erreurs sur les plans présentés.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, souligne que dans ce cas il n'y a pas eu d'autres offres demandées. De plus la Municipalité a été prise de cours étant donné qu'elle a reçu une offre en février 2011, offre qu'elle n'a jamais confirmé mais qui a cependant été facturée ! A l'avenir, elle sera beaucoup plus vigilante sur ce point et, dans la mesure du possible, fera jouer la concurrence entre divers bureaux.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 26-2012, oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

que ce préavis entre en partie dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

d é c i d e

- 1) **d'autoriser la Municipalité à valider les frais** relatifs à l'avant-projet, aux projets et procédures de demande d'autorisation de la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de la Route de la Gare ;
- 2) **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 83'200 TTC** pour ces travaux ;
- 3) **de prélever pour amortissement** le montant total sur le fonds de réserves pour travaux d'utilité publique (9.282.06) ;
- 4) **de financer cet investissement** par la trésorerie courante.

Résultats du vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 27-2012 relatif à la construction d'une 3^{ème} piste sur le chemin de l'Islettaz.

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

Conclusion : « Au vu de ce qui précède, la Commission « Route de l'Islettaz – 3^{ème} voie » unanime, se déclare incompétente sur le traitement de ce projet de préavis ».

Par conséquent, M. Daniel Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

- M. Jean-Claude Andrey souhaiterait savoir si le passage sous-voie qui relie la Coop à la gare est inclus dans ce préavis ?

M. Yvan Rochat, Municipal, précise que ce passage était déjà prévu avant la mise en place de la route d'évitement pendant les travaux du centre multifonctionnel et qu'il est globalement terminé.

- M. Pierre Zurbrügg s'informe s'il serait envisageable d'obtenir un décompte final de tous les travaux entrepris pour le Plan d'Affectation des Câbleries voté en 1998?

La Municipalité prend note.

- M. Piéric Freiburghaus dépose un amendement dont les conclusions sont les suivantes :

a) à refuser d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 88'500.—TTC pour la réalisation d'une 3^{ème} piste au chemin de l'Islettaz

b) à autoriser la Municipalité à procéder au transfert au domaine public de la portion du chemin de l'Islettaz, dans la géométrie et l'emprise de la chaussée actuellement réalisée.

S'en suit une discussion animée, entre plusieurs membres du Conseil et la Municipalité quant à la justification de construire cette 3^{ème} piste et son utilité. Les avis sont partagés.

- M. Eric Joseph revient sur le point b) des conclusions de l'amendement de M. Piéric Freiburghaus. Le fait d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert au domaine public de la portion du chemin de l'Islettaz, va-t-il entraîner des frais pour la Commune ?

Après renseignements pris auprès de M. Rohan Vallat du bureau technique, il s'agit bien de l'ensemble de la chaussée (entre le rond-point et le pont du canal) qui sera transféré au domaine public ceci notamment pour des raisons légales et pratiques.

- M. Yvan Rochat, Municipal, précise que la Commune sera amenée à déneiger jusqu'à l'entrée du site de « Venoge parc »

- Mme Dominique Von der Mühl pour sa part ne trouve pas utile la construction de cette troisième piste et se demande sincèrement si la Municipalité ne voit pas trop grand avec ce projet ? Serait-il peut-être possible de reporté ultérieurement certains travaux, notamment pour la présélection ?

- M. Didier Chapuis souhaiterait savoir si, lors de l'acceptation des PPA des Câbleries nord et sud, les membres du Conseil communal ont également accepté la construction de cette 3^{ème} voie ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, affirme que oui tandis que M. Piéric Freiburghaus nuance la réponse en précisant que le Conseil communal a accepté des plans partiels d'affectation et qu'il ne s'agit pas d'une acceptation formelle des plans.

- M. Pierre-Alain Epars attire l'attention de la Municipalité que ce n'est pas tant la construction de cette 3^{ème} voie qui pose problème mais plutôt le sentiment général que la Commune fait un joli « cadeau » à l'entreprise « Planzer ». Il souhaiterait également des précisions concernant la convention de déneigement ?

- Mme la Syndique se renseignera concernant cette convention et apportera des précisions à ce sujet lors du prochain Conseil. Elle aimerait souligner toutefois que la Municipalité est tout à fait consciente du sentiment ressenti par les membres du Conseil au sujet de l'entreprise « Planzer ». Cependant, elle rappelle aussi que cette entreprise va s'occuper de construire une passerelle et qu'elle va aménager les rives de la Venoge.

D'autre part, « Carver » construit non seulement le centre multifonctionnel mais également le parking qui est entièrement à ses frais.

A noter que tout le monde pourra profiter de ces aménagements.

- M. Pierre Zurbrügg rappelle que dans le plan partiel d'affectation des Câbleries signé en 1998, en plus du giratoire de la Gare, un Parc & Rail était déjà prévu sur le site actuel du centre multifonctionnel et que pour respecter le plan de quartier, « Carver » est dans l'obligation de construire un parking. Il en va de même concernant l'aménagement des berges de la Venoge. Il ne s'agit donc pas d'un cadeau que fait l'entreprise « Planzer » à la Commune, mais bien de l'une des conditions qu'elle s'est engagée à respecter lors de la signature du PPA.

Le Président, Thierry Burnat, clôt la discussion et relit les conclusions de l'amendement de M. Piéric Freiburghaus afin de pouvoir le soumettre au vote de l'Assemblée.
Pour ce faire, M. Emilien Kovaliv, en tant que scrutateur suppléant, prend la place de M. Piéric Freiburghaus.

Résultats du vote : Les conclusions de l'amendement sont REFUSEES.

Le Président relit ensuite les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui sont identiques aux conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 27-2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

Décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 88'500.- TTC pour ces travaux ;**
2. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
3. **d'amortir l'entier de la dépense à la fin des travaux ou au plus tard à la fin de l'année 2013 ;**
4. **d'autoriser la municipalité à procéder au transfert du chemin de l'Islettaz au domaine public.**

Résultats du vote : le préavis est accepté par 24 oui.

7. Nomination/dissolution de Commissions

Aucune

8. Propositions individuelles.

- M. Jean-Claude Andrey trouve scandaleux que ce soient des entreprises étrangères qui assurent le suivi des travaux des immeubles construits à Penthaz alors que chez nous la facture sociale s'alourdit de jour en jour avec les conséquences que l'on connaît.

- M. Christoph Loetscher apporte quelques précisions concernant les membres de diverses Commissions au sein du groupe Radical-Libéral :

Commission « Energie renouvelable » : M. David Reber remplace M. Gérald Santschy

A.I.E.E. : M. Miguel Lopes remplace M. Gilles Rochat et rejoint ainsi M. Bernard Murisier en tant que membre. Précision concernant l'A.I.E.E : il n'est pas nécessaire d'être Conseiller(ère) communal(e) pour en faire partie, mais en revanche les personnes qui composent cette association sont élues par le Conseil communal.

- M. Eric Joseph tient à souligner que la recette de la caisse de la patinoire tenue par le GIP le week-end précédant a été versée intégralement à la Commune.

Pour cette dernière séance du Conseil communal, M. Eric Joseph propose que le montant du jeton de présence soit versé à la fondation « Pro-XY » et aux cartons du cœur de Penthaz.

- Pour sa part M. Daniel Traini propose que ce montant soit versé à l'association des paysannes vaudoises groupe Cossonay.

Au final, ce montant sera versé pour moitié à la fondation « Pro-XY » et pour l'autre moitié aux paysannes vaudoises groupe Cossonay.

- M. Christoph Loetscher reprend la parole pour annoncer qu'il a terminé la procédure pour la reddition des rapports de Commissions et qu'un modèle de rapport sera mis sur le site de la Commune.
- Mme Claudine Martin, secrétaire, remercie toutes les personnes qui se donnent la peine de remplir correctement les listes de frais et émet un petit bémol à ce sujet à l'intention de la Commission des Finances.
- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, souhaite de Bonnes Fêtes à chacune et chacun, leur présente ces meilleurs vœux pour l'année 2013 et précise que la Municipalité tiendra la buvette de la patinoire le 02 janvier 2013. Ce sera l'occasion pour elle d'offrir le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Burnat, Président, remercie la Municipalité pour le bon déroulement de ses premiers mois de présidence, les Conseillères et Conseillers pour leur confiance, la secrétaire pour sa collaboration.

Il clôt la séance à 22h12 et invite les Conseillères et Conseillers, la Municipalité ainsi que les personnes présentes à une petite agape de fin d'année.

Le Président
Thierry Burnat



La secrétaire
C. Martin